

# PREMIÈRE DEMANDE D'ADHÉSION ASSOCIATIVE

Nom de l'Association :

Nom du (de la) Président(e):

Prénom :

Adresse Siège Social: (\*)

Adresse Administrative (\*):

\* préciser à quelle adresse envoyer le courrier



Liste rouge  Oui  Non \*

\* Mention Obligatoire



\* \* J'accepte de recevoir les bulletins d'information exclusivement par Internet à l'adresse ci-dessus \*\*

Demande son adhésion à l'A.N.A.M.A.A.F.

Statutairement et juridiquement l'association est dans l'obligation de pouvoir justifier en cas de contrôle de la part des instances administratives, qu'elle s'est assurée auprès de ses adhérents qu'ils satisfont aux deux obligations légales minimum liées à l'exercice de leur profession : **ÊTRE AGRÉÉ ET ASSURÉ**  
Les éléments principaux devant figurer sur l'attestation d'assurance sont : l'identité de la personne physique ayant reçu l'agrément, son adresse de domiciliation, l'objet de la garantie, la nature de l'activité garantie et la période de garantie avec la mention y compris à l'extérieur de son domicile.

• L'association a pris toutes les dispositions requises auprès de ses membres :

- Pour pouvoir justifier en cas de contrôle de la part des instances administratives, qu'elle s'est assurée auprès de ses adhérents qu'ils satisfont aux deux obligations légales minimum liées à l'exercice de leur profession : **ÊTRE AGRÉÉ ET ASSURÉ**
- Précisant que les informations recueillies nécessaires pour leur adhésion font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'association a informé ses membres de leurs droits d'accès et de rectification aux informations les concernant auprès de l'ANAMAFAF
- Pour enregistrer la catégorie professionnelle exercée de ses membres, **merci de cocher la ou les case(s) concernée(s)** (voir ci-dessous)

- A.M employeur particulier       AF employeur droit privé       Ac F employeur droit privé
- A.M crèche familiale droit privé       AF employeur droit public       Ac F employeur droit public
- A M crèche familiale droit public       Ac F employeur particulier

A.M = Assistant Maternel      A.F = Assistant Familial      Ac F = Accueillant Familial

L'exploitation et l'utilisation de ces données sont de la seule responsabilité de la Présidence de l'A.N.A.M.A.A.F.

**Nota :** Le présent bulletin d'adhésion est à adresser à : **A.N.A.M.A.A.F. secrétariat**  
**12 rue de l'Aveneau 85280 LA FERRIÈRE** et par courriel à : [secretariat@anamaaf.org](mailto:secretariat@anamaaf.org)

**Accompagné :**

- du règlement correspondant
- des Statuts de votre Association et du récépissé de déclaration en Préfecture **N° RNA**
- des numéros SIREN et SIRET s'ils sont connus
- de la composition des membres dirigeant l'association

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Lu et approuvé, Signature

## COTISATION ANNÉE 2019

Libellé	Description	Tarif	Nb	Total
Cotisation Associative	Adhésion de votre association à l'ANAMAFAF	15,00 €	1	15,00 €
	Pour Chaque Adhérent de votre association ( ** )	0,20 €		0,00 €
	Option RC Auto Mission Spéciale MAM & Association	15,00 €		0,00 €
Cotisation Adhérent Option 1	Cotisation Adhérent Assurance socle de base (RC+PJ+DAB)	45,00 €		0,00 €
Cotisation Adhérent Option 2	Cotisation Adhérent Assurances Socle de Base (RC+PJ+DAB) & Responsabilité Civile Auto Mission (RC-AM)	77,00 €		0,00 €
Option PJ Plus	Protection Juridique Renforcée Complémentaire	50,00 €		0,00 €

( \*\* ) cotisation à verser également pour les adhérents au SUPNAFAF-UNSA  
Sous réserve de justificatif fourni à l'association

**Total** 15,00 €

Dégrèvement et/ou exonération	Tarif	Nb	Total
Adhérent Couple Gratuité de l'assurance socle de base du Conjoint	33,00 €		0,00 €
Adhérent Couple Gratuité de l'assurance socle de base & RC AM du Conjoint	65,00 €		0,00 €
Adhérent Retraité ayant annulé son Agrément ( * ) Non assuré	33,00 €		0,00 €
Adhérent Cotisant à une autre Association de l'ANAMAFAF ( * ) Assurance déjà souscrite	33,00 €		0,00 €

( \* ) Sous réserve de justificatif fourni à l'association

**Total Dégrèvement** 0,00 €

**Total Cotisation à régler** 15,00 €

### Administrateurs pour l'année 2019

Poste	Nom	Prénom

Nombre d'Adhérents de votre association au 31/12/2018

Banque \_\_\_\_\_ Chèque n° \_\_\_\_\_ émis à l'ordre d'A.N.A.M.A.A.F  
qui ne sera encaissé qu'après la validation de votre adhésion 2019 par le conseil d'Administration mais dès réception de votre dossier complet, vous serez admis à siéger pour prendre part aux délibérations.

# En adhérant à l'ANAMAAF, vous bénéficiez :

D'une écoute et de renseignements

D'un accès privilégié à l'espace "adhérent" du site

D'informations :

- ♦ professionnelles (articles – bibliographies – etc...)
- ♦ sur la législation

D'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, Juridique,  
Dommages aux biens, RC auto mission et d'une mutuelle santé, négociées  
à un tarif de groupe

De tarifs préférentiels "adhérent" pour les assistants maternels :

- ♦ Un contrat de travail élaboré avec un cabinet d'avocats  
garantissant des relations apaisées

**IMPORTANT :** En adhérant à l'ANAMAAF, vous acceptez sa philosophie et déclarez y adhérer, comme étant ouverte à toutes les associations d'Assistants/Accueillants Familiaux et d'Assistants Maternels, qu'elles soient rattachées à une fédération associative, un syndicat ou indépendantes.

Dans le respect de l'Article 5 du Règlement Intérieur de l'ANAMAAF, vous vous engagez à transmettre le rapport d'activité et le compte de résultat annuels de votre association ainsi que les renseignements nécessaires lors du règlement de la cotisation annuelle, de préférence via le fichier informatique spécifique fourni ou, à défaut, par courrier.

La diffusion de ces renseignements se fera sous la seule responsabilité du président de l'association membre

L'exploitation et l'utilisation de ces renseignements sont de la seule responsabilité de la Présidence de l'A.N.A.M.A.A.F.

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et en obtenir communication, veuillez vous adresser à ANAMAAF »

Un numéro est attribué à chaque membre qui pourra ainsi accéder à l'espace adhérent du site dès sa création.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Lu et approuvé, Signature

# De l'oxygène pour les associations & les professionnels



# ANAMAAF

/// Accueillons-ensemble

## Demande Première Adhésion Associative 2019

### ANAMAAF

Siège Social sans permanence : 20 Rue Édouard Pailleron 75019 PARIS

Siège Administratif : 2 Rue de Launay Sillay 44115 BASSE GOULAINE

☎ : 09 75 27 12 20 - ✉ : contact@anamaaf.org - 🌐 : www.accueillons-ensemble.org - 📘 : www.facebook.com/anamaaf.org

N° RNA W751218437 - N° SIRET 791 346 273 00026 - Code APE 9499Z

Parution JO 16 Février 2013 - N° Formateur 11 75 53203 75

TOUT COURRIER DOIT IMPÉRATIVEMENT PARVENIR AU SIÈGE ADMINISTRATIF